

Zéro salarié en situation d'illettrisme en 2026 par l'accès de tous les salariés à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Par la signature de cette charte la préfecture, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ; la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), l'Union des entreprises de proximité (U2P), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), la Fédération régionale des syndicats exploitants agricoles (FRSEA), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale du travail (CGT), l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), AFDAS, AKTO, l'Opcommerce, Ocapiat, Uniformation, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Chambre régionale d'Agriculture, la chambre régionale des métiers et de l'Artisanat, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, Prism'Emploi, l'union nationale des entreprises adaptées, Transition Pro, CATALYS Conseil Mandataire du Groupement évolution, Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporel (FPETT), le réseau COORACE, Chantier Ecole et la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) s'engagent ensemble en faveur de la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises et les organismes publics pour la formation des salariés en difficulté avec les compétences de base permettant une meilleure performance économique et sociale des entreprises et des établissements publics de la région Pays de la Loire, et de favoriser l'engagement de toutes les structures adhérentes.

Ainsi ensemble ils proposent aux acteurs du monde économique de prendre conscience des enjeux de la maîtrise des compétences de base dans le monde du travail et d'agir afin que tous les salariés en situation d'illettrisme et d'illectronisme aient accès à la lecture, à l'écriture, au calcul et au numérique de base.

En tant que signataire de la charte, mon organisation s'engage à sensibiliser les employeurs à l'illettrisme, et à faciliter leur accès aux démarches vertueuses en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme :

- Promouvoir un diagnostic des situations d'illettrisme en milieu professionnel sur la plateforme EVAGILL.
- Mettre en œuvre, avec le soutien de l'ANLCI et de ses outils, les moyens nécessaires pour repérer les besoins et organiser la formation des salariés en situation d'illettrisme.
- Favoriser l'engagement des salariés et des entreprises et des organismes publics dans un parcours de remédiation pour la maîtrise des compétences de base en situation de travail pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

Le GIP ANLCI s'engage à :

- Mettre à disposition les outils permettant le repérage des salariés concernés par les actions de formation
- Informer et sensibiliser les équipes pour mieux accompagner les salariés repérés vers les formations prises en charge par les entreprises, les employeurs publics et leurs OPCO.
- Travailler conjointement avec les OPCO et les organismes de formation pour construire un parcours de formation en adéquation avec les besoins du salarié et de son entreprise, pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE ENGAGEMENT

